

Mardi 22 septembre 2026

Collège long métrage

PRÉSENTATION DE L'ACCORD
INTERPROFESSIONNEL DU 27 JUILLET 2026
AVEC LE GROUPE CANAL+

SPI

Le Syndicat de la
Production Indépendante

Rappel des investissements - Groupe Canal +

Collège long métrage - 22
septembre 2026

Accord 2022-2024

→ CONTEXTE :

GC+ est le seul acteur de 1^{ère} fenêtre payante

GC+ peut diffuser les film 6 mois après leur sortie salles pour une durée d'exclusivité de 9 mois

	Année 2024					
	Investissements EOF et EUR	Préachats EOF En M€	Préachats EOF Nombre de Films	Indépendance (75% préachat EOF et européen)	Diversité : 17% acquisition EOF s/films ≤4M€	Diversité : 28,4% acquisition EOF s/films ≤5,35M€
Canal +	174 M€	142M€	121 films	112 M€	23,7 M€	/
Ciné + OCS*	52 M€	30 M€	126 films dont 24 1ère fenêtres	22,5M€	/	12,8 M€
<u>TOTAL</u>	226 M€	172 M€	145 1ères fenêtres	134,5 M€	36,5 M€	

* Le 12/01/24, l'ADLC autorisait le rachat d'OCS Orange Studio par le Groupe Canal +

NB : Les données figurant dans le tableau sont extraites du Bilan du Groupe Canal +



Accord 2025-2027

→ CONTEXTE :

GC+ à 6 mois dans la chronologie des médias avec 9 mois d'exclusivité
Intégration d'un nouvel acteur dans la 1^{ère} fenêtre payante : Disney+ à 9 mois

→ ***Le 27 /01/25 : signature de l'accord Disney +***

Disney+ s'engage à investir 25 % de son CA dans la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques dont 13,25 % en moyenne par an dans le cinéma soit un minimum de 38,3 M€ / an.

En contrepartie de ces engagements, Disney+ peut diffuser les films 9 mois après la sortie salles.

→ **Septembre 2025** : Prise de participation minoritaire de Canal + au capital d'UGC suivie d'une prise de contrôle éventuelle en 2028.

Rappel des Investissements - Groupe Canal +

Collège long métrage - 22
septembre 2026

Accord 2025-2027

Année 2025					
	Investissements EOF et EUR	Préachats EOF En M€	Préachats EOF Nombre de Films	Indépendance (70% préachat EOF et européen)	Diversité : 22,5% préachat EOF s/films ≤4M€
Canal +	114 M€	90 M€	70 films	66 M€	20 M€
Ciné + OCS	34 M€	17 M€	79 films dont 19 1ère fenêtres	12 M€	3,8 M€
<u>TOTAL</u>	148 M€	107M€	89 1ères fenêtres	78 M€	24 M €

NB : Les données figurant dans le tableau sont extraites du Bilan du Groupe Canal +



Présentation du nouvel accord avec le Groupe Canal+

Accord 2028-2032

- GPC à 6 mois dans la chronologie des médias avec 9 mois d'exclusivité
- Maintien de Disney+ à 9 mois dans la chronologie des médias
- Dès 2027 : **+5 M€ d'investissement soit 175 M€** d'investissement EOF et EUR en 2027

→ Principaux engagements :

Engagement d'investissement dans le cinéma EUR et EOF de Canal+/Ciné+OCS = **980 M€ sur 5 ans**

Soit **196 M€/an en moyenne** (vs 160 M€ /an Accord 2025 -2027 et vs 190M€ /an Accord 2022-2024)

Investissements Européen et EOF Canal+ Ciné +OCS		CANAL +	CINÉ + OCS	Compléments de dépenses
2028	190 M€	146 M€	34 M€	<i>+ 10 M€ /an = préachats, achats EOF ou EUR, dont 75% min d'indépendant</i>
2029	190 M€	146 M€	34 M€	
2030	190 M€	146 M€	34 M€	
2031	205 M€	161 M€	34 M€	
2032	205 M€	161 M€	34 M€	

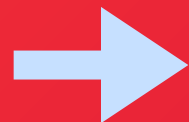
Présentation du nouvel accord avec le Groupe Canal+

Collège long métrage - 22
septembre 2026

Accord 2028-2032

En contrepartie :

- GC+ peut présenter des offres conjointes 1^{er} et 2^{ème} Fenêtre payante Canal +/Ciné+ OCS
- Les organisations du cinéma s'engagent à signer une nouvelle chronologie des médias dans laquelle :
 - Canal + à 6 mois pour une durée d'exclusivité de 9 mois
 - toutes les SMAD payantes, à l'exception de Disney+, sont à 15 mois.



La clause de diversité

Canal et Ciné+/OCS s'engagent à consacrer :

- 21% des préachats EOF -> à des films ≤ 4 M€* en 2028, 2029 et 2030
- 20% des préachats EOF -> à des films ≤ 4 M€* en 2031 et 2032

**Pour les films d'animation, l'engagement de diversité concerne les films ≤ 8 M€*

Accord 2028-2032

Évolutions de la clause de diversité

	2028	2029	2030	2031	2032
Clause de diversité	21 % des préachats EOF	21 % des préachats EOF	21 % des préachats EOF	20 % des préachats EOF	20 % des préachats EOF
Canal +	22 M€ minimum	22 M€ minimum	22 M€ minimum	23 M€ minimum	23 M€ minimum
Ciné + OCS	3,8 M€ minimum	3,8 M€ minimum	3,8 M€ minimum	3,7 M€ minimum	3,7 M€ minimum
TOTAL	25,8 M€ minimum	25,8 M€ minimum	25,8 M€ minimum	26,7 M€ minimum	26,7 M€ minimum

Accord 2028-2032

La clause de volume

La clause volume pour les films > 4 M€

Sur la durée de l'accord, Canal + s'engage à préacheter 202 longs métrages EOF > à 4M€ en 1^{ère} fenêtre, soit :

- **40 films minimum** en 2028, 2029 et 2030
- **41 films minimum** en 2031 et 2032

Engagement dans la production indépendante

Conformément à la réglementation, le taux de production dépendante s'élève à **25%**.

Toutefois, par dérogation, **GC+ aura la faculté d'investir à hauteur de 30% de son obligation de préachat EOF** dans la production dépendante.

Ainsi la **part des investissements dépendants** en 2028 = **31 M€**

Et la **part des investissements indépendants** en 2028 = **74 M€**

La prime au succès

Depuis la signature de l'accord 2025 – 2027, l'enveloppe allouée à la prime au succès s'élève à **2 M€** (vs 4 M€ en 2022 – 2024.)

Dans l'accord 2028-2032, l'enveloppe de 2 M€ a été reconduite ainsi que les modalités d'application du dispositif. **Toutefois, le SPI a obtenu la possibilité que soient renégociés son montant et ses paramètres de calcul.**